



24, rue de l'Eau I Boîte postale 50 I L-4901 Bascharage Fax 500 552 399 I Central téléphonique 500 552-1

# Demande d'allocation d'une prime d'encouragement aux élèves Année scolaire 2023/2024

Il est porté à la connaissance des élèves de l'enseignement **post- primaire** habitant la commune de Käerjeng, que le formulaire concernant l'*allocation de la prime d'encouragement* ci-joint pourra être remis à l'accueil (ou au service enseignement de la commune - bureau 017) <u>jusqu'au lundi, 14 octobre 2024 au plus tard</u>.



### Calcul de la prime d'encouragement :

- 1. Pour les études **post-primaires** s'étalant sur 7 années scolaires ou plus, la prime d'encouragement d'un montant de 150 € est payable :
  - aux élèves ayant suivi avec succès le cycle inférieur (classe de 5°) de l'enseignement secondaire classique ou secondaire général au Luxembourg ou à l'étranger;
  - aux élèves ayant suivi avec succès le cycle moyen (classe de 3<sup>e</sup>) de l'enseignement secondaire classique ou secondaire général au Luxembourg ou à l'étranger;
  - aux élèves ayant suivi avec succès le cycle supérieur (1<sup>ère</sup> / diplôme de fin d'études) de l'enseignement secondaire classique ou secondaire général au Luxembourg ou à l'étranger.

Pour les élèves qui suivent l'enseignement secondaire général, section des éducateurs, le cycle supérieur s'achève avec l'obtention du diplôme d'éducateur d'Etat. Ainsi, la prime d'encouragement est payable après la réussite de la classe terminale et non pas après la 1<sup>ère</sup> GED.

- 2. Pour les études post-primaires s'étalant sur 6 années scolaires, la prime d'encouragement d'un montant de 150 € est payable :
  - aux élèves ayant suivi avec succès une 3<sup>e</sup> année postprimaire;
  - aux élèves ayant suivi avec succès une 5<sup>e</sup> année postprimaire ;
  - aux élèves ayant suivi avec succès une 6<sup>e</sup> année post-primaire (diplôme / certificat de fin d'études).

## Pièces à fournir :

La demande doit être accompagnée soit :

- d'une copie du certificat de fin de cycle établi par l'établissement scolaire;
- d'une copie des bulletins trimestriels ou semestriels attestant la réussite d'un cycle/d'une année scolaire ;
- d'une copie du certificat ou du diplôme de fin d'études ;
- ou de toute autre pièce attestant la réussite d'un cycle/d'une année scolaire.

Toute demande incomplète ou introduite après le délai imparti ne pourra être prise en considération.

> Le collège des bourgmestre et échevins Michel WOLTER Yves CRUCHTEN Frank PIRROTTE Mireille DUPREL

## Demande d'allocation d'une prime d'encouragement aux élèves Année scolaire 2023/2024



## **DONNÉES DE L'ÉLÈVE**

Nom et prénom			
Rue			
CP + Localité			
Matricule			
N° de téléphone			
Nom de l'établissement scolaire			
Cycle réussi 🔲 cycle inférieur	☐ cycle moyen ☐ cycle supérieur	Classe	
		DONNÉES BANCAIRI	ES
N° compte	IBAN LU		
Code banque			
Titulaire du compte			

## La demande doit être accompagnée soit :

- d'une copie du certificat de fin de cycle établi par l'établissement scolaire
- d'une copie des bulletins trimestriels ou semestriels attestant la réussite d'un cycle
- d'une copie du certificat/diplôme de fin d'études
- ou de toute autre pièce attestant la réussite d'un cycle.

Toute demande incomplète ou introduite après le 14 octobre 2024 ne pourra être prise en considération.